



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

## SEANCE DU 29 JANVIER 2016

**OBJET :** 2016-17B  
Achat de parts sociales pour la SCIC « ENERGIES COLLECTIVES »

Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	8
Nombre de membres présents (voix délibérative)	7
Nombre de suffrages exprimés :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour	6
<input checked="" type="checkbox"/> Contre	0
<input checked="" type="checkbox"/> Abstention	1
Date de la convocation	19/01/2016

L'an deux mille seize, le vingt-neuf janvier à 9h, le bureau du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes, légalement convoqué, s'est réuni à SAVINES LE LAC, sous la présidence de M. Albert MOULLET, Président du SyME05.

**Etaient présents :**

M. MOULLET Albert, M. DAVIN Roland, M. DOU Jean-Claude, M. ARNAUD Jean-Michel, M. GAYDON Albert, M. CANNAT Marcel, M. ALLARD LATOUR Bernard, M. LAURENS Alain (voix non délibérative)

**Etaient excusés :** M. GOURY Dominique, M. FARDELLA Alain, M. BERNARD Jean-Marie

**Assistés de :**

M. RAIZIN Stéphane, Directeur Général des Services  
Mme BOUCHON Anne, Chef de Projet transition énergétique  
Mme. LEBRUN Nadine, Directrice Administrative et Financière  
Mme PEYRON Magali, Assistante de Direction

**Secrétaire de séance :** M. GAYDON Albert

**OBJET :** 2016/17B

**Achat de parts sociales pour la SCIC « ENERGIES COLLECTIVES »**

Monsieur le Président rappelle aux membres du bureau la délibération n° 2015-13AG du 26 juin 2015 actant le principe de participation dans des entreprises, des sociétés ou associations qui ont pour objet de développer des centrales de production d'électricité à partir d'énergie primaire renouvelable.

- Vu les statuts de la SCIC ENERGIES COLLECTIVES
- Vu le prix unitaire de la part sociale, soit 50 euros
- Vu la somme des parts hors SyME05 de 48 400 €

**Après en avoir délibéré, le Bureau exécutif :**

- **DECIDE** de souscrire 414 parts sociales à 50 euros l'unité, soit un montant total de 20 700 euros
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget 2016, au chapitre 26.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à cette démarche.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,  
A. MOULLET

